

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** – Commerce : Soutien 2021 aux associations de commerçants

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

Plusieurs associations de commerçants et artisans sont dénombrées sur Vienne Condrieu Agglomération en 2021, dont :

- ACAPE : Association des commerçants et artisans de Pont Evêque
- ARTICOM : Association des artisans et commerçants d'Ampuis
- Les forces de vives de Septème : Association des commerçants et artisans de Septème
- Association des commerçants de Chuzelles
- Cap Commerce : Association des commerçants de Condrieu
- ARTCOM'S : association des artisans et commerçants de Serpaize
- ACAL : Association des commerçants et artisans de Luzinay
- Association des commerçants du Grand Estressin
- UCAEP : Union des commerçants et artisans d'Eyzin Pinet
- VAC : Vienne Atout Commerce

Vienne Condrieu Agglomération reconnaît les associations de commerçants comme un acteur économique structurant de la politique commerciale. Leur rôle de fédérateur et d'animateur doit être valorisé, véritable facteur de dynamisme du commerce local. Auprès de ces associations, l'agglomération propose un soutien en matière d'ingénierie. Vienne Condrieu Agglomération peut également soutenir financièrement l'association, dès lors que la commune la soutient également. Ce financement doit servir aux actions réalisées par l'association, et non au fonctionnement de cette dernière.

Il est proposé de soutenir les associations ayant sollicité Vienne Condrieu Agglomération pour 2021 et qui ont le soutien financier de la commune.

Association	Subvention Agglo	Manifestations/Projets
ARTICOM	2 500 €	Semaine commerciale, manifestation du 8 décembre avec marché de Noël, travail avec les écoles
CAP COMMERCE	1 500 €	Marché nocturne d'été, Destination shopping, Téléthon Fêtes de fin d'années avec marché de Noël supports de com
Les forces vives de Septème	1 500 €	Supports de communication, 8 décembre
Vienne Atout Commerce	20 000 €	Les 2J (Braderie les 4/5 juin) ; soirée économique : soirée de coaching/formation technique ; petits déjeuners réseaux (tous les mois) ; foire (octobre) ; fêtes de fin d'année Supports de com : films promotionnels, site internet, Facebook, print ...

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglo
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €
Les forces vives de Septème	1 500 €
Vienne Atout Commerce	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR




Pour extrait certifié conforme
Le Président

Thierry KOVACS